

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Chantal MARCHAND, 1 ^{ère} Adjointe au Maire.
En exercice	15	
Présents	11	
Votants	15	
Absents	4	
Exclus	0	
Date de convocation 09 juillet 2024		Etaient présents : Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER.
Date d'affichage 10 juillet 2024		Etaient absents excusés : Isabelle VENDRASCO, Christophe BOCQUET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Damien MISSILLIER,
DEL 20240719-027		Procurations : Isabelle VENDRASCO à Chantal MARCHAND, Christophe BOCQUET à Cédric VERNEY, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Danielle DEPLANTE, Damien MISSILLIER à Cécile FANTINI.
OBJET :		
Subvention exceptionnelle USEP		<i>Murielle NAGEL a été nommée secrétaire de séance</i>

Madame l'Adjointe au Maire, en charge des affaires scolaires, informe les membres du conseil municipal qu'une demande exceptionnelle de subvention a été formulée par l'USEP, pour un montant de 680 €.

En effet, ce montant est nécessaire à l'école primaire de Vaulx pour permettre de finaliser le budget du voyage pédagogique de la classe découverte en Auvergne.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont disponibles au BP 2024.

Le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité :**

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle à l'USEP d'un montant de 680 €

Le Secrétaire de séance,

Murielle NAGEL



Le Maire-Adjoint,

Chantal MARCHAND



Télétransmise à la Préfecture le :
Délibération rendue exécutoire : 22 JUL. 2024
Mise en ligne sur le site internet le :